



COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE

Trente-neuvième session

Rome (Italie), 15-20 octobre 2012

Point V.b de l'ordre du jour

PREMIÈRE VERSION DU CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION PRÉAMBULE ET ENCADRÉ RELATIF AUX DÉCISIONS

I. CONTEXTE

1. L'un des rôles identifiés dans le document sur la réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale consistait à élaborer un cadre stratégique mondial pour la sécurité alimentaire et la nutrition, en vue d'améliorer la coordination et de guider les actions synchronisées des nombreuses parties prenantes. Ce cadre est censé s'appuyer sur des cadres existants tels que le Cadre global d'action des Nations Unies (CGA), le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et les Directives volontaires à l'appui de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale¹.

2. À sa trente-sixième session, tenue à Rome en octobre 2010, le Comité est convenu d'engager un processus de consultation ouvert, qui serait conduit par le Bureau du CSA avec l'assistance du Secrétariat conjoint et en collaboration étroite avec le Groupe consultatif et d'autres parties prenantes, afin de mettre au point la Première version du Cadre stratégique mondial pour octobre 2012. La première étape de ce processus a consisté à conduire des consultations ouvertes pour trouver un accord sur les objectifs du Cadre stratégique mondial, ses principes fondamentaux et sa structure, en prenant en compte les cadres existants.

3. À sa trente-septième session, tenue à Rome du 17 au 22 octobre 2011, le Comité a pris acte du processus de consultation ouvert mené par le Bureau du CSA, qui avait débouché sur un accord entre les parties prenantes sur les objectifs, les principes fondamentaux, la structure et le processus proposés du Cadre stratégique mondial (CFS:2011/Inf.14) ainsi que sur un schéma annoté (CFS:2011/Inf.13) pour établir la première version du Cadre. Les parties prenantes ont été encouragées à participer activement aux consultations prévues aux niveaux international et régional en 2012, notamment en

¹ CFS:2009/2 Rev.2 par 6 iii).

Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse www.fao.org.

mobilisant des ressources pour s'assurer qu'il soit tenu compte des points de vue de toutes les parties prenantes concernées, en particulier de celles qui sont le plus touchées par l'insécurité alimentaire.

4. Conformément aux orientations données par le Comité, un Groupe de travail à composition non limitée, présidé par le Brésil, et composé de représentants de gouvernements, d'institutions et d'autres organes des Nations Unies, d'Organisations de la société civile (OSC), d'institutions internationales de recherche agricole et du secteur privé ainsi que d'autres parties prenantes, a été établi par le Bureau du CSA, pour mettre au point une version zéro, puis une première version du Cadre stratégique mondial. La Première version du Cadre stratégique mondial a ensuite fait l'objet d'une vaste consultation en ligne en mars et en avril 2012 et d'un débat entre diverses parties prenantes, aux conférences régionales de la FAO courant 2012. Sur la base de ces consultations, un deuxième projet du Cadre stratégique mondial a été établi et mis en circulation pour être examiné par le Groupe de travail à composition non limitée, à des réunions qui ont rassemblé un grand nombre de participants à Rome, du 27 au 29 juin, et le 19 juillet 2012. Ce processus a débouché sur la Première version du Cadre stratégique mondial, jointe à ce document sous forme d'additif, qui est soumise au CSA afin qu'il l'examine à sa trente-neuvième session.

5. Le Cadre stratégique mondial a pour objectif général de fournir un instrument dynamique qui permette de renforcer le rôle du CSA en tant que plateforme destinée à améliorer la coopération, à catalyser les actions coordonnées et à fournir des orientations afin que soient mis en place des partenariats efficaces, s'appuyant sur des synergies, à l'appui de plans et de processus conduits par les pays ou déployés à l'échelle régionale ou mondiale et conçus pour prévenir d'éventuelles crises alimentaires, éliminer la faim et concrétiser la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous les êtres humains². Il n'est donc pas conçu pour remplacer les autres cadres internationaux relatifs à la sécurité alimentaire, mais plutôt pour leur ajouter de la valeur en offrant une perspective ouverte, mondiale et intégrée. Le Cadre stratégique mondial sera régulièrement mis à jour, pour tenir compte des résultats et des recommandations du Comité, en accord avec les principes, accords et mandats multilatéraux.

6. Le Cadre stratégique mondial, du fait qu'il est approuvé par le CSA, est reconnu comme un cadre utile pour améliorer la convergence des politiques et la synchronisation des actions d'un grand nombre de parties prenantes en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

ENCADRÉ RELATIF AUX DÉCISIONS

Le Comité:

- i) a fait part de sa gratitude au Président, aux membres et aux participants du Groupe de travail à composition non limitée sur le cadre stratégique mondial, ainsi qu'au Secrétariat, pour les bons résultats auxquels ont abouti les négociations, lesquelles ont été conduites de manière ouverte, transparente et participative;
- ii) a approuvé la Première version du Cadre stratégique mondial, jointe au présent document, sous forme d'additif;
- iii) a pris acte du fait que le principal avantage du Cadre stratégique mondial était qu'il fournissait un cadre général et un document de référence utile contenant des indications pratiques concernant les principales recommandations relatives aux stratégies, politiques et actions en faveur de la sécurité alimentaire et la nutrition validées par l'importante appropriation, participation et consultation qu'avait permis de mobiliser le CSA, et a noté que le Cadre n'avait pas de caractère juridiquement contraignant;
- iv) a encouragé toutes les parties prenantes à promouvoir et à utiliser la Première version du Cadre stratégique mondial à l'heure de formuler des stratégies, des politiques et des programmes dans les domaines de la sécurité alimentaire, de la nutrition, de l'agriculture, des pêches et des forêts;
- v) est convenu que le Cadre devrait être régulièrement mis à jour pour tenir compte des résultats et des recommandations du Comité, en accord avec les principes, accords et mandats multilatéraux.

² CFS:2011/Inf.13 par. 1.